



Règlement des différentes bourses organisées par l'A.S.S.C

Article 1 :

L'association organise trois bourses dans l'année. Elles ont lieu dans la salle de la Cigale située, chemin de la Cigale à Châteauneuf-sur-Sarthe.

- Une bourse aux vêtements d'été et à la puériculture au mois d'avril.
- Une bourse aux vêtements d'hiver et à la puériculture au mois de septembre.
- Une bourse aux jouets et à la puériculture au mois de novembre.

Article 2 :

Dépôts des articles le vendredi de 14h à 19h30 la veille de la vente. La vente a lieu le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Pour la bourse aux vêtements, vous serez limité à deux listes, soit 30 articles.

Pour la bourse aux jouets, nombre illimité de jouets déposés.

Vous devez reprendre vos articles invendus le samedi de 18h15 à 18h45.

Article 3 :

Les articles invendus et non repris le samedi seront gardés par l'association.

Article 4 :

Les articles doivent être propres et en bon état. Les jouets doivent être si besoin munis de piles. Les petits objets seront emballés dans des sachets de plastique transparent.

Article 5 :

Chaque article devra porter une étiquette blanche (5cm x 5cm) cartonnée, cousue ou fixée par un pistolet textile selon le modèle ci-contre (ne compléter que les parties en bleu) :



Réf. déposant (réservé ASSC) :	
	<i>taille</i> 14 ans
<i>lettre</i> A	<i>tarif</i> 3 €

Article 6 :

L'association demande une participation de 0,15 € par article. 10% de la vente sera prélevée .

Article 7 :

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de l'article déposé.

Article 8 :

Vous pouvez télécharger la fiche préparatoire **qui devra être remplie en 3 exemplaires** sur le site de la mairie :

www.chateauneufsursarthe.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact après 18h
avec Madame GAGNIER au 02.41. 69.45.80
ou à cette adresse mail : assc.chateauneuf@gmail.com